

ÉCHANGE DE NOTES (les 10 et 15 octobre 1959) ENTRE LE CANADA ET LE VENEZUELA RENOUELANT POUR UN AN À PARTIR DU 11 OCTOBRE 1959 LE MODUS VIVENDI COMMERCIAL SIGNÉ LE 11 OCTOBRE 1950

(Traduction)

I

L'Ambassadeur du Canada au Venezuela au Ministre des Relations extérieures du Venezuela

N° 80

CARACAS, le 10 octobre 1959.

Son Excellence
Monsieur Luis Arcaya,
Ministre des Relations extérieures,
Caracas.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Puis-je me permettre de signaler à Votre Excellence que le *modus vivendi* qui règle les relations commerciales entre le Canada et le Venezuela expirera le 11 de ce mois.

Le Gouvernement canadien estime que ce *modus vivendi* a favorisé le développement des relations commerciales entre le Canada et le Venezuela. Aussi ai-je l'honneur de proposer qu'il soit renouvelé pour une nouvelle durée d'un an, à compter du 11 octobre 1959.

Si le Gouvernement de Votre Excellence agréé cette proposition, la présente Note et la réponse de Votre Excellence pourraient constituer entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement vénézuélien un accord portant renouvellement du *modus vivendi* du 11 octobre 1950* pour une nouvelle durée d'un an.

Je saisis cette occasion pour renouveler à Votre Excellence les assurances de ma très haute considération.

L'Ambassadeur du Canada,
L.-E. COUILLARD

II

Le Ministère des Relations extérieures du Venezuela à l'Ambassadeur du Canada au Venezuela

RÉPUBLIQUE DU VENEZUELA
Ministère des Relations extérieures

CARACAS, le 15 octobre 1959
150 et 101

N° 05103-A-

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la Note n° 80 de Votre Excellence, en date du 10 octobre 1959, par laquelle vous me proposez, de la part de votre Gouvernement, de renouveler pour un an de plus, à compter du 11 octobre 1959, le *modus vivendi* qui règle le commerce entre le Venezuela et le Canada.